

Ville de Mont de Marsan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Numéro :2020/07/27

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

Par suite d'une convocation en date du 21 juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis à l'Auberge Landaise, le 27 juillet 2020 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

**Sont présents :** M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Marie-Christine BOURDIEU, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme Éliane DARTEYRON,

M. Philippe DE MARNIX, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme Claudie BREQUE,  
Mme Céline PIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Alain BACHE.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Mathis CAPDEVILLE, Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

### **Délibération N° 2020070152 (n°01)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la modification de l'Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP) pour la construction d'une passerelle et aménagement pour franchissement du Midou comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		REPARTITION DES CP				
	Initial	N°	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
CONSTRUCTION PASSERELLE ET AMENAGEMENT POUR FRANCHISSEMENT DU MIDOU	1 903 688,00	2019-1	179 160,00	1 388 907,00	285 621,00	50 000,00	0,00

### **Délibération N° 2020070153 (n°02)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la création de deux AP/CP pour pour le renouvellement du matériel et des équipements techniques et sportifs comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		REPARTITION DES CP				
	Initial	N°	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Equipements et matériels techniques	906 140,00	2020-1	369 140,00	278 000,00	259 000,00	287 000,00	325 000,00
Equipements et matériels sportifs	142 300,00	2020-2	40 400,00	75 800,00	26 100,00	13 000,00	5 000,00

### **Délibération N° 2020070154 (n°03)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le renouvellement des groupements de commandes, autorise le coordonnateur désigné à engager les différentes procédures de mise en concurrence et le représentant du coordonnateur à signer un avenant à la convention de groupement concernée en cas d'adhésion d'un nouveau membre postérieurement à la signature de celle-ci.

### **Délibération N° 2020070155 (n°04)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes dédié à la fourniture de divers équipements et produits d'hygiène dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID 19.

**Délibération N° 2020070156 (n°05)**

Par 34 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve la mutualisation de la « Direction Générale des Services » entre Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan et le CCAS de Mont de Marsan par la constitution d'un service commun.

**Délibération N° 2020070157 (n°06)**

Par 34 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve la mutualisation des services fonctionnels entre Mont de Marsan Agglomération et la Ville de Mont de Marsan par la constitution de services communs.

**Délibération N° 2020070158 (n°07)**

Par 34 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve la mutualisation du « Cabinet » entre Mont de Marsan Agglomération et Ville de Mont de Marsan par la constitution d'un service commun.

**Délibération N° 2020070159 (n°08)**

Par 34 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve la mutualisation des « pôles techniques » entre Mont de Marsan Agglomération et la Ville de Mont-de-Marsan par la mise à disposition conjointe de services.

**Délibération N° 2020070160 (n°09)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la création d'un Comité Consultatif des marchés et, à main levée, désigne les représentants comme suit :

- M. Hicham LAMSIKA
- M. Bruno ROUFFIAT
- Mme Delphine LEBLANC
- M. Gilles CHAUVIN
- M. Jean-Marie BATBY
- M. Alain BACHE

**Délibération N° 2020070162 (n°10)**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des actions entreprises suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

**Délibération N° 2020070163 (n°11)**

Par 29 voix pour et 6 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN et Françoise LATRABE), le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

**Délibération N° 2020070164 (n°12)**

Par 27 voix pour et 7 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE et Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif 2019 du budget principal de la Ville conformes à ceux du compte de gestion 2019.

Par 33 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve les résultats des comptes administratifs 2019 des budgets annexes conformes à ceux du compte de gestion 2019.

**Délibération N° 2020070165 (n°13)**

Par 28 voix pour et 7 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE et Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2019 du budget principal.

Par 34 voix pour et 1 abstention (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2019 des budgets annexes.

**Délibération N° 2020070166 (n°14)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2020 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

**Délibération N° 2020070168 (n°15)**

Par 28 voix pour et 7 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE et Marie LAFITTE), le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville.

Par 34 voix pour et 1 abstention (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2020 des budgets annexes de la Ville.

#### **Délibération N° 2020070169 (n°16)**

Par 34 voix pour et 1 abstention (Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve le virement en une seule fois de subventions d'équilibre du budget principal vers certains budgets annexes, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2020, dans la limite des sommes indiquées ci dessous afin de couvrir les dépenses de fonctionnement propres à ces budgets :

- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Régie des Fêtes » : 450 000 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAC » : 418 753 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « PRU » : 281 108 €

#### **Délibération N° 2020070170 (n°17)**

Par 29 voix pour et 6 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN et Françoise LATRABE), le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2020 d'un montant de 1 380 000 €, sous forme d'acompte à la demande du CCAS.

#### **Délibération N° 2020070171 (n°18)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la cession à Madame Angélique PADILLA du lot B1 sis rue Champollion pour un montant de 29 920 € TTC (frais d'agence inclus) et précise que les autres modalités de la vente restent inchangées.

#### **Délibération N° 2020070172 (n°19)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la cession à Monsieur Guy CHARRY du lot A1 sis rue Champollion pour un montant de 31 270 € TTC (frais d'agence inclus) et précise que les autres modalités de la vente restent inchangées.

#### **Délibération N° 2020070173 (n°20)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération en date du 2 juin 2020 par laquelle il a désigné ses représentants au sein de la commission de réforme départementale et précise que la désignation sera faite par arrêté de Monsieur le Maire.

**Délibération N° 2020070174 (n°21)**

Par 28 voix pour et 7 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE et Marie LAFITTE), le Conseil Municipal approuve le prix de vente unitaire de 3,50€ TTC des masques "grand public" lavables aux bénéficiaires ci dessous :

<b>Commerçants</b>	<b>Adresses</b>
Mme Marina Vigneau	68 Rue Gambetta
M. Jonathan Suiffet	392 Avenue du Maréchal Foch
M. Bernard Sauguet	502 Avenue du Colonel Rozanoff
M. Eric Philot	1514 Avenue de Villeneuve
M. André Cuzacq	13 Rue Dominique de Gourgues
M. Abdelhak Belabdi	233 Avenue Georges Clémenceau
M. Francis Cousturian	676 Avenue du Maréchal Foch
Boulangerie Mays	4 Place Saint Louis
Mme Carole Moisan	2 Rue André Degoul
Pâtisserie Leglise	1 Place Porte de Campet
Brioche Dupin	26 Rue Gambetta
Goût des saisons	889 Avenue du Maréchal Foch
Proxy	16 Rue Robert Wlerick
Vival	1498 Avenue de Villeneuve
Mie câline	6 Rue Léon Gambetta
DDFIP	23 Rue Armand Dulamon

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention à l'association « Arcadie » d'un montant de 3 500€ correspondant à une partie des dépôts vente de masques afin de participer au financement du projet de cuisine et jardin thérapeutique à l'EHPAD Lesbazeilles.

Fin de séance à 21h35.

Fait à Mont de Marsan,  
Le 4 août 2020

**Le Maire,**  
**Charles DAYOT.**

